Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260409-282026-DE

N° 28/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 09 avril 2026** **OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU SPIC DE BERTHEAUME, D'ORGANISMES EXTERIEURS ET REFERENTS DIVERS**
DATE DE CONVOCATION : Le 03 avril 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 03 avril 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 23 - Votants : 26	L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : Mme SAUNIER-PRENVEILLE qui a donné procuration à M LE DREFF M HALL qui a donné procuration à M CALVARIN M MACÉ qui a donné procuration à M PRUNIER Mme LE MOUILLOUR M BAUDELLE a été nommé secrétaire de séance

Il est proposé de procéder à la désignation de divers représentants :

1) Représentants au sein du conseil d'exploitation du SPIC de Bertheaume

Les statuts de la régie SPIC de Bertheaume précisent que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal sur proposition du maire.

Le conseil d'exploitation est composé de neuf membres dont trois personnes sont extérieures au Conseil Municipal. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes et procédures. La durée de leur mandat est limitée à celle du mandat municipal en cours. Il n'y a aucune limitation quant aux nombres de mandats. Les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges du Conseil d'Exploitation.

Le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation

- 6 membres du Conseil Municipal :
  - Solenn SAUNIER
  - Eric BAUDELLE
  - Joël CHAMPEAU
  - Gwénael PORS
  - Grégoire DUFOURNAUD
  - Patrick PRUNIER

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la désignation des membres du conseil d'exploitation du SPIC de Bertheaume

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260409-282026-DE

- 3 personnes extérieures au Conseil Municipal : la décision est ajournée et sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

2) Représentants au sein d'organismes extérieurs :

	Titulaires	Suppléants
SDEF	Cédric VIGOUROUX	Florent BEGOC
	Pierre DUROSE	Gwénaël PORS
VIGIPOL	Pierre-Yves LE DREFF	Pierre DUROSE
SYNDICAT DU VELODROME	Cédric VIGOUROUX	Claire LIDOUREN
BMA (délibération du 1er juillet 2024): représentant à l'assemblée spéciale de BMa SPL et à l'assemblée générale des actionnaires, avec faculté de se présenter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la dite assemblée	Eric BAUDELLE	
SIVU PFCA (délibération du 7 juillet 2025) : représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale, avec faculté de se présenter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la dite assemblée	Laurence LE PERSON	

3) Référents :

	Titulaires	Suppléants
SECURITE ROUTIERE	Laurianne HENRY	Florence LE BRAS
DEFENSE	Grégoire DUFOURNAUD	Eric BAUDELLE
LIGUE CONTRE LE CANCER	Guy LE GUERN	Laurianne HENRY
ENERGENCE	Joël CHAMPEAU	Cédric CALVARIN
CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS	Pierre DUROSE	Laurianne HENRY

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la désignation des représentants au sein d'organismes extérieurs

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN, le 09 avril 2026
Le Maire, Stéphane CORRE